

L'eau dans l'Union européenne

Pourquoi doit-elle être protégée ?

L'importance de l'eau pour la vie et comme composant de l'écosystème mondial n'est plus à démontrer. Cette ressource qui répond aux besoins fondamentaux de l'homme est un élément-clé du développement, en particulier pour générer et entretenir la prospérité par le biais de l'agriculture, de la pêche, de la production d'énergie, de l'industrie, des transports et du tourisme. En outre, l'eau est vitale pour tous les écosystèmes du monde. Cependant, dans les faits, nous faisons face à une crise mondiale de l'eau.

De prime abord, cela ne semble pas concerner l'eau en Europe. Après tout, le continent ne connaît aucune pénurie en eau. Cependant, la qualité et la gestion de l'eau en Europe sont loin d'être satisfaisantes.

Éléments importants sur la **situation de l'eau dans le monde**

- **Moins d'1% de l'eau de la planète est destinée à la consommation humaine.**
- **Plus d'1,2 milliard d'habitants ne disposent d'aucun accès à l'eau potable.**

Éléments importants sur la **situation de l'eau en Europe**

- Dans l'Union européenne, **20%** de toutes les eaux de surface sont gravement menacées par la **pollution**.
- **L'eau souterraine** fournit environ **65%** de l'eau potable en Europe.
- **60%** des villes européennes **surexploitent** leurs ressources en eau souterraine.
- **50%** des zones humides sont **"en danger"** en raison de la surexploitation de l'eau souterraine.
- La région des **terres irriguées** dans le sud de l'Europe s'est étendue de **20%** depuis 1985.

Étant donné le nombre croissant de pressions exercées sur nos ressources en eau, il est vital que des instruments législatifs efficaces gèrent sérieusement ces problèmes en vue de sécuriser ces ressources pour les générations futures.

La directive-cadre sur l'eau étend la portée de la protection de l'eau à toutes les eaux. Elle fixe des objectifs clairs: toutes les eaux européennes doivent afficher un "bilan positif" (ou "bon état") d'ici 2015; l'utilisation de l'eau doit être durable dans toute l'Europe.



Commission européenne

Cette publication est disponible gratuitement jusqu'à épuisement des stocks à l'adresse suivante:

Centre d'information (BU-9 0/11)
Direction générale de l'environnement
Commission européenne
B-1049 Bruxelles

Télécopie: (32-2) 299 61 98
E-mail: ENV-PUBS@cec.eu.int

Pour plus d'informations:

<http://www.europa.eu.int/comm/environment/water/>
E-mail: env-water@cec.eu.int

14

KH-41-01-333-FR-D



L'eau, c'est la vie

Directive-cadre sur l'eau

Commission européenne



© Communautés européennes, 2002
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg

Design by Qwentès



L'eau, c'est la vie

Directive-cadre sur l'eau

Commission européenne

Une nouvelle approche innovante

La directive-cadre

- Protège toutes les eaux – rivières, lacs, eaux côtières et souterraines
- Met en place des objectifs ambitieux pour que toutes les eaux affichent un "bon état" d'ici 2015
- Établit un système de gestion dans les bassins fluviaux en tenant compte du fait que les systèmes de distribution d'eau ne se limitent pas aux frontières politiques
- Exige une coopération transfrontalière entre les pays et toutes les parties concernées
- Garantit une participation active de tous les intervenants, dont les ONG et les communautés locales, dans les activités de gestion de l'eau
- Veille à une diminution et au contrôle de la pollution à tous les niveaux (qu'il s'agisse de sources telles que l'agriculture, les activités industrielles, les zones urbaines, etc.)
- Exige des politiques de tarification de l'eau et le respect du principe "pollueur-payeur"
- Équilibre les intérêts de l'environnement et de ceux qui en dépendent

> L'eau est une **ressource fragile**

Une seule goutte d'une substance dangereuse peut polluer des milliers de litres d'eau. La pollution générée aujourd'hui pourrait rester pendant des générations dans l'eau souterraine utilisée comme eau potable. En effet, les nombreuses utilisations qui en sont faites, notamment dans le domaine agricole, industriel et par les particuliers, affectent les ressources en eau. La directive-cadre vise essentiellement à empêcher la pollution à la source et à établir des mécanismes de contrôle pour veiller à ce que toutes les sources de pollution soient gérées de

manière durable. Elle protège l'eau souterraine et fixe des objectifs ambitieux concernant sa qualité et sa quantité. Pour les écosystèmes aquatiques de nos rivières, de nos lacs et de nos eaux côtières, des mesures exigeantes sont également au programme. Bien qu'aujourd'hui la plupart de nos eaux souterraines et de surface soient polluées, elles devraient avoir un "bon état" d'ici 2015.

> Utiliser l'eau de manière **durable**

Une fois conscients du nombre des activités qui affectent l'eau, nous pouvons comprendre l'importance de la conservation de l'eau et de l'aide apportée pour la protéger des agents polluants. Il suffit de se rendre compte du nombre croissant des besoins pour en mesurer les enjeux. C'est donc à chacun de veiller à ce que la directive-cadre sur l'eau soit mise en application avec efficacité, de façon à ce qu'il y ait assez d'eau pour les générations futures et qu'elle réponde à des normes d'excellente qualité. Une gestion durable des eaux est primordiale pour chacun.

> L'eau n'a **pas de frontière**: nouvelle vague de **solidarité** pour l'eau

Toute personne ayant visité les vastes bassins fluviaux européens tels que le Danube et le Rhin sait que l'eau ne connaît pas de frontière. Si c'est le cas, la meilleure façon de gérer l'eau passe alors par une coopération internationale. L'UE a tiré des leçons de l'expérience acquise dans diverses régions européennes telles que le bassin Rhénan où existe déjà, par tradition de longue date, un système de coopération internationale. La directive-cadre sur l'eau exige que tous les partenaires d'un bassin fluvial donné gèrent leurs eaux ensemble dans le cadre d'une coopération étroite. Elle stipule qu'ils ont établi un plan de gestion commun du bassin fluvial en prenant des mesures pour que les objectifs ambitieux de la directive puissent être respectés conformément aux échéances fixées. La directive-cadre sur l'eau tente de stimuler la solidarité pour la gestion de l'eau dans les bassins fluviaux.

> L'eau est le **problème de tous**

À l'instar de certains pays, divers acteurs issus de secteurs différents devront coopérer pour protéger les ressources en eau. Étant donné que nous utilisons tous de l'eau dans notre vie de tous les jours ou sur le lieu de travail (qu'il s'agisse d'une usine, d'une ferme ou d'un bureau), il est primordial que nous soyons tous impliqués dans ce projet pour atteindre les objectifs de la législation. C'est pourquoi, la directive encourage toutes les personnes intéressées à participer activement aux activités de gestion de l'eau. Mieux

nous comprenons notre influence sur la qualité et la quantité d'eau, mieux nous pouvons apporter notre contribution pour protéger nos ressources en eau si précieuses. La directive-cadre sur l'eau encourage tous les citoyens à participer à la protection et à la gestion de leurs eaux.

> Le **prix raisonnable** de l'eau

L'eau n'est pas un produit commercial comme un autre; elle doit plutôt être considérée comme un héritage. Cependant, il est essentiel de lui fixer un tarif, les prix encourageant une utilisation plus durable. Bon nombre de pays européens pratiquent d'ailleurs déjà cette politique depuis des années. La directive-cadre sur l'eau exige des Etats membres qu'ils développent des politiques de prix pour l'eau dans le cadre desquelles tous les consommateurs – qu'ils soient des particuliers, du milieu agricole ou industriel - apporteront leur contribution de manière adéquate. Le principe de la directive, c'est que le pollueur devrait payer parce qu'en fin de compte, il y a toujours quelqu'un qui finit par subir la pollution. La directive permet toutefois aux pays de fournir des services de distribution d'eau à un prix raisonnable à ceux qui sont dans le besoin.

> Une **mise en œuvre** commune

La mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau est unique. Elle repose sur la participation de tous les protagonistes. La Commission européenne, les Etats membres, les pays candidats et toutes les parties intéressées auront la possibilité - fait sans précédent - d'établir un nouveau partenariat afin de guider le processus et de veiller à une mise en application cohérente et efficace.

> **Échéances** importantes de la directive:

- **Décembre 2003**
Les législations nationales et régionales dans le domaine de l'eau seront adaptées à la directive-cadre sur l'eau. La coopération au sein des bassins fluviaux sera opérationnelle.
- **Décembre 2004**
Une analyse des pressions et impacts des activités humaines sur les eaux doit être menée à bien, au même titre qu'une analyse économique.
- **Décembre 2006**
Les programmes de contrôle doivent être opérationnels; ils serviront de base à la gestion de l'eau.
- **Décembre 2008**
Les projets de gestion des bassins fluviaux doivent être présentés au public.
- **Décembre 2009**
Publication des premiers projets de gestion des bassins fluviaux
- **Décembre 2015**
Les eaux doivent avoir un "bon état".